

A Saint-Etienne le 10 septembre 2021

Le chef d'établissement du lycée
professionnel Benoit Fourneyron

A l'attention de mesdames et messieurs
les parents d'élèves

Objet : Opération de vaccination en milieu scolaire

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Dans son avis du 6 juillet 2021, le conseil scientifique indique que le taux de couverture vaccinale des 12-17 ans aura un impact important sur l'évolution de l'épidémie cet automne, la vaccination la plus large constitue donc un intérêt aussi bien collectif qu'individuel.

Les établissements scolaires du second degré participent activement à la mise en œuvre des opérations de vaccinations des élèves concernés en assurant sur le temps scolaire un accès prioritaire au vaccin pour les élèves volontaires, bénéficiant de l'autorisation parentale (impérative pour les élèves de moins de 16 ans), en lien avec les services départementaux de l'éducation nationale et l'agence régionale de santé,

Ainsi, le lycée Jean Monnet organise une opération de vaccination le **jeudi 23 septembre 2021**. Les élèves volontaires seront acheminés vers le centre de vaccination situé dans la Salle Omnisport de Saint-Etienne.

Afin de pouvoir gérer au mieux cette opération, il est nécessaire que nous puissions identifier le nombre de volontaires. Aussi, je vous invite à aller à l'adresse suivante : <https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/vaccination-covid/> afin d'inscrire votre enfant dans les plus brefs délais et dans la limite du possible **avant le vendredi 17 septembre 2021**.

Nous insistons sur le fait que la vaccination relève d'une démarche volontaire pour les élèves et leurs parents et que, pour que votre enfant puisse être vacciné, vous devez renseigner impérativement, pour les moins de 16 ans, **une autorisation parentale** et, pour tous, quelque soient leur âge, **un questionnaire vaccination** joints à ce courrier. Vous veillerez à bien renseigner dans ce questionnaire le numéro de sécurité sociale du parent auquel l'élève est rattaché. Le jour de la vaccination, **votre enfant devra impérativement se munir de ces deux documents**. Sans ces éléments, il ne pourra bénéficier du vaccin. Attention, votre enfant doit avoir 12 ans révolus au moment de l'injection du vaccin.

Nicolas Bourgeois
Proviseur du lycée professionnel Benoit Fourneyron